



**GERARD
PHILIPPE**

BOIS • GRANULÉS
POMPES À CHALEUR

Portes ouvertes

REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société GERARD PHILIPPE, spécialisée dans les solutions de chauffage bois, granulés et pompes à chaleur, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de ses Portes Ouvertes organisées dans ses agences :

- Origny-Sainte-Benoîte les vendredi 29 et samedi 30 mai 2026,
- Vauxbuin – Soissons les vendredi 5 et samedi 6 juin 2026,
- Compiègne les vendredi 12 et samedi 13 juin 2026.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Une seule participation par foyer est autorisée pendant toute la durée du jeu concours.

Les salariés de la société organisatrice ainsi que les membres de leur foyer ne peuvent pas participer.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les visiteurs devront :

- compléter un bulletin papier remis en agence,
- renseigner leurs coordonnées complètes et leur numéro de téléphone,
- déposer leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet avant la clôture des Portes Ouvertes de l'agence concernée.

Toute participation incomplète, illisible ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué dans chaque agence aux dates suivantes :

- Origny-Sainte-Benoîte : samedi 30 mai 2026 à 19h00,
- Vauxbuin – Soissons : samedi 6 juin 2026 à 19h00,
- Compiègne : samedi 13 juin 2026 à 19h00.

Les tirages pourront être filmés et diffusés sur les réseaux sociaux ou supports de communication de la société organisatrice.

Les gagnants seront contactés par téléphone dans les jours suivant les tirages au sort.

Sans réponse d'un gagnant sous un délai de 15 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

ARTICLE 5 – LOTS MIS EN JEU

Chaque agence met en jeu :

- 1 palette de granulés Piveteau composée de :
 - 66 sacs de granulés de 15 kg,
 - soit un total de 990 kg de granulés bois DIN+ 100 % résineux.

Les lots sont :

- non échangeables,
- non remboursables,
- non cessibles,
- et ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière.

Les lots seront à retirer directement dans l'agence GERARD PHILIPPE de son choix, selon disponibilité et sur rendez-vous.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- de perte des bulletins,
- d'informations erronées communiquées par les participants,
- ou de tout événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du jeu concours sont destinées exclusivement à la société GERARD PHILIPPE pour la gestion du concours et la prise de contact avec les gagnants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement peut être consulté gratuitement à l'accueil des agences pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 9 – RÉSEAUX SOCIAUX

Ce jeu concours n'est ni organisé, ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.



Portes ouvertes